



Bail administratif/commercial

Par **carole**, le **08/05/2009** à **15:10**

Bonjour, rnj'ai créé une épicerie il y a 2 ans dans un village. La mairie est le propriétaire, elle a donc rédigé un bail administratif et non commercial. Pour raisons personnelles, je veux vendre la société. J'avais trouvé un acheteur, mais la mairie a un droit de regard, elle a fait traîner les choses et ne veut pas qu'on vende le fonds de commerce car il n'y a pas de bail commercial donc pas de fonds de commerce. L'acheteur ne veut donc plus acheter car il ne pourra pas revendre à son tour. Je vais donc déposer le bilan. Le bail comprend le commerce mais aussi mon logement. La mairie a exigé notre départ au 1er mai, mais le greffe du tribunal de commerce m'a dit de ne pas rendre les clés. Aujourd'hui la mairie a changé les serrures du commerce et du logement. Que dois je faire, quels sont mes recours?